



**COMMUNE DE MARQUILLIES**  
-  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt et un février deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

**Conseillers Municipaux en exercice : 19**

**Présents :** M. Jean-Michel CARPENTIER, Mme Blandine MORTREUX, M. Éric BOCQUET, Mme Céline LEJOSNE, M. Laurent BUISINE, M. Jocelyn GHÉSELLE, Mme Louissette MAILLY, M. Didier DAMIDE, M. Yves LEFRANCO, M. Pierre PAPEGHIN, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Dominique DHENNIN, Mme Viviane DELEVALLÉE

**Ont donné Pouvoir :** M. Sébastien DEFECHEUREUX à Mme Blandine MORTREUX, Mme Monique CORNILLE à M. Jean-Michel CARPENTIER, Mme Catherine HAEYAERT à Mme Céline LEJOSNE, Mme Vanessa LESAFFRE à M. Didier DAMIDE

**Absents :** M. Philippe BIRO, Mme Anne-Katy ROLAND

**Délibération n°12/25**

**Objet : Élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire précise désormais que, dans le cadre de la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, il convient de procéder à l'élection des Conseillers municipaux en exercice qui seront appelés à siéger en tant qu'Administrateurs au sein de cet établissement public.

Après débats et échanges, l'Assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

- de valider les Articles suivants

**ARTICLE 1 : SCRUTIN PUBLIC**

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des Conseillers membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

**ARTICLE 2 : L'ÉLECTION DES MEMBRES**

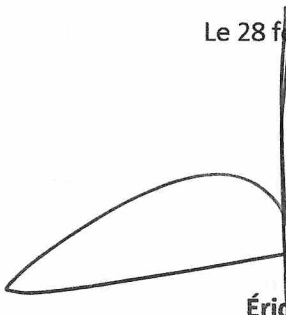

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour l'élection des Conseillers municipaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, et en conformité avec les dispositions du code, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein du Conseil d'Administration :

1 - DELEVALLÉE Viviane
2 - DEWAST Marie-Christine
3 - LEJOSNE Céline
4 - PAPEGHIN Pierre
5 - MORTREUX Blandine
6 - DAMIDE Didier
7 - LEFRANCQ Yves

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 28 février 2025

Le Maire  
  
Éric BOCQUET  


Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente élection peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de cinq jours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication